



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.66

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSE, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSE.

Absent(s) excusé(s) : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Exposé :

Par délibération n°2021.111 en date du 27 septembre 2021, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des futurs locaux de la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Afin de clôturer le lot n°3 Construction modulaire, certains ajustements se sont avérés nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ou de choix du maître d'ouvrage.

Cela fait l'objet du présent avenant qui est proposé à l'approbation du Conseil municipal.

Lot n°3 – Construction modulaire – SELVEA

- Alimentation arrosage extérieur : + 136.96 € HT,
- Mise en place d'un limiteur d'ouverture de porte et d'un contrôle d'accès : + 401.67 €,
- Fourniture et pose d'un vidéoprojecteur mural : + 1 671.74 €

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 2 210.37 € HT.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021.111 en date du 27 octobre 2021 attribuant les marchés de travaux relatifs à l'aménagement des futurs locaux de la Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Vu l'avenant n°1 pour le lot n°3 Construction modulaire acté par délibération n°2022.23 en date du 8 mars 2022,

Vu les éléments transmis par la maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

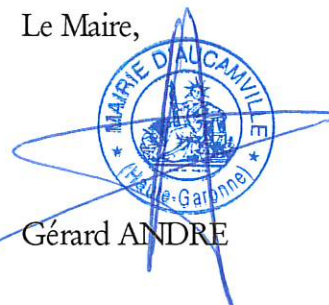
Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant avec l'entreprise SELVEA pour un montant total en plus-value de 2 210.37 € HT,

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
3	SELVEA	Construction modulaire	527 119.10 €	2	+ 2 361.57 €	529 480.67 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,



Gérard ANDRE